









Procédure file

Informations de base	
INI - Procédure d'initiative	2018/2160(INI)
Après-printemps arabe: la voie à suivre pour la région MENA	
Sujet 6.40.05.02 Relations avec les pays du Grand Maghreb et du Maghreb	
Procédure terminée	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<p>AFET Affaires étrangères</p>	<p> BENIFEI Brando</p> <p>Rapporteur(e) fictif/fictive</p> <p> BROK Elmar</p> <p> TANNOCK Timothy Charles Ayrton</p> <p> VAUTMANS Hilde</p> <p> SOLÉ Jordi</p> <p> CASTALDO Fabio Massimo</p> <p> BORGHEZIO Mario</p>	10/07/2018
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	<p>INTA Commerce international</p>	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<p>FEMM Droits de la femme et égalité des genres</p>	<p> ARENA Maria</p>	18/10/2018

Evénements clés			
05/07/2018	Annnonce en plénière de la saisine de la commission		
04/02/2019	Vote en commission		

12/02/2019	Dépôt du rapport de la commission	A8-0077/2019	Résumé
26/03/2019	Débat en plénière		
27/03/2019	Résultat du vote au parlement		
27/03/2019	Décision du Parlement	T8-0318/2019	Résumé
27/03/2019	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de procédure	2018/2160(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 54
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 159
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	AFET/8/13897

Portail de documentation

Projet de rapport de la commission		PE631.795	18/12/2018	EP	
Amendements déposés en commission		PE632.956	17/01/2019	EP	
Avis de la commission	FEMM	PE630.494	24/01/2019	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A8-0077/2019	12/02/2019	EP	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0318/2019	27/03/2019	EP	Résumé

Après-printemps arabe: la voie à suivre pour la région MENA

La commission des affaires étrangères a adopté un rapport d'initiative de Brando BENEFELI (S&D, IT) sur l'après-printemps arabe: la voie à suivre pour la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MENA).

La région examinée dans le présent rapport regroupe les pays du Maghreb et du Machrek, ce qui inclut par conséquent les rives méridionales ainsi qu'une partie des rives orientales de la Méditerranée (le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, la Libye, l'Égypte, le Liban, la Jordanie et la Syrie). Le rapport vise à fournir une évaluation de la situation de ces pays, huit ans après le printemps arabe, à déterminer certaines tendances et, en particulier, à évaluer la réponse qui a été apportée par l'Union européenne.

Progrès insuffisants

Les députés notent avec préoccupation que, huit ans après les premiers bouleversements, la plupart des aspirations légitimes des manifestants pacifiques à la dignité, aux droits de l'homme et aux réformes sociales, économiques et politiques progressistes n'ont toujours pas été réalisées dans la plupart des pays. Ils s'inquiètent des violations persistantes et continues des droits de l'homme et de l'état de droit et de la persistance d'une situation socio-économique désastreuse dans la région, en particulier des taux élevés de chômage et d'exclusion sociale, qui poussent les jeunes à la migration irrégulière ou les rendent plus vulnérables à la radicalisation.

Malgré les investissements politiques et budgétaires considérables et le dialogue politique et économique continu qu'elle a engagés, l'Union n'a pas réussi à acquérir une réelle et concrète influence politique et économique, l'incidence de ses politiques reste limitée et elle n'est pas perçue par les pays de la région comme un acteur susceptible de changer la donne.

Un engagement plus fort de l'Europe

Les députés ont appelé de leurs vœux un engagement plus fort et une vision plus ferme de la part de l'Union européenne pour lui permettre de devenir un acteur plus central. Ils ont invité les institutions européennes, ses États membres, ainsi que les agences de développement, à sefforcer d'adopter une position européenne unifiée vis-à-vis de la région, en se concentrant sur les intérêts communs, en vue de garantir une stratégie européenne unique et cohérente, de manière à permettre à l'Union d'apporter un soutien significatif aux réformes démocratiques, économiques et sociales.

Les députés appuient les aspirations de tous dans la région MENA, notamment la majorité des jeunes qui souhaitent lavènement de pays libres, stables, prospères, solidaires et démocratiques qui honorent leurs engagements nationaux et internationaux en matière de droits de l'homme et de libertés fondamentales.

L'Union européenne est en particulier invitée à :

- s'engager auprès des gouvernements des pays tiers afin de mettre un terme au contrôle persistant et dominant des ressources étatiques et économiques ainsi qu'aux lois répressives, et à s'engager auprès des défenseurs des droits de l'homme et des acteurs de la société civile les plus vulnérables de l'ensemble de la région ;
- soutenir fermement les processus de paix de l'Union dans le but de résoudre les conflits dans la région MENA;
- traiter les causes profondes de la migration, telles que les conflits, les causes environnementales, la pauvreté extrême et l'exclusion sociale, ainsi qu'à réorienter la coopération politique vers un partenariat plus équilibré et équitable avec la région MENA, en mettant à son cur les politiques de la jeunesse, notamment l'accès des jeunes à l'entrepreneuriat, et les investissements en faveur des petites et moyennes entreprises (PME) locales;
- renforcer les programmes de coopération judiciaire avec les pays partenaires de la région afin de promouvoir l'échange de bonnes pratiques et d'établir un arsenal juridique efficace dans la lutte contre la corruption ;
- aider ses partenaires à s'attaquer aux causes profondes de la radicalisation et à ouvrir de nouvelles perspectives pour les jeunes, en renforçant la coopération avec la région MENA et en plaçant la population au cur de cette coopération ;
- garantir une visibilité adéquate des efforts déployés par l'Union ainsi que de l'aide fournie et des investissements réalisés par celle-ci dans la région, par la communication stratégique renforcée, la diplomatie publique, la diplomatie culturelle, la coopération en matière d'enseignement et dans le domaine universitaire et des actions de sensibilisation visant à promouvoir les valeurs de l'Union ;
- renforcer l'aide qu'elle accorde aux pays les plus désireux de progresser sur la voie de la démocratisation, de l'état de droit, du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, à l'aide de tous les instruments financiers à sa disposition, de l'aide macrofinancière à l'instrument européen de voisinage, en passant par le plan européen d'investissement extérieur, ainsi que le futur instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale.

Les députés ont mis en évidence l'importance de l'Union pour la Méditerranée (UpM) qui constitue le seul forum politique qui réunit les États membres de l'Union et l'ensemble des pays méditerranéens. Ils ont rappelé la valeur ajoutée de la diplomatie parlementaire et des réunions interparlementaires bilatérales que le Parlement organise régulièrement avec ses homologues du voisinage méridional. Ils ont insisté sur le fait que les femmes peuvent être de puissantes actrices dans la promotion et la consolidation de la paix, la résolution des conflits et les processus de stabilisation et se sont prononcés en faveur d'un projet de plan euro-méditerranéen relatif aux inégalités.

Le rapport a invité la Commission à donner suite à la proposition du Parlement concernant l'élaboration d'un ambitieux programme Erasmus euro-méditerranéen, distinct d'Erasmus+ et rappelé son soutien au financement des programmes de formation universitaire et professionnelle visant à créer d'importantes réserves de compétences professionnelles dans la région MENA.

Les députés ont enfin demandé une coopération mondiale renouvelée et intensive pour parvenir à une solution pacifique et durable au conflit en Syrie.

Après-printemps arabe: la voie à suivre pour la région MENA

Le Parlement européen a adopté par 408 voix pour, 110 contre et 90 abstentions, une résolution sur l'après-printemps arabe: la voie à suivre pour la région Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MENA).

La résolution vise à fournir une évaluation de la situation des pays Maghreb et du Machrek (Maroc, Algérie, Tunisie, Libye, Égypte, Liban, Jordanie, Syrie) huit ans après le printemps arabe, à déterminer certaines tendances et, en particulier, à évaluer la réponse qui a été apportée par l'Union européenne.

Progrès insuffisants

Les députés notent avec préoccupation que, huit ans après les premiers bouleversements, la plupart des aspirations légitimes des manifestants pacifiques à la dignité, aux droits de l'homme et aux réformes sociales, économiques et politiques progressistes n'ont toujours pas été réalisées dans la plupart des pays. Ils s'inquiètent des violations persistantes et continues des droits de l'homme et de l'état de droit et de la persistance d'une situation socio-économique désastreuse dans la région, en particulier des taux élevés de chômage et d'exclusion sociale, qui poussent les jeunes à la migration irrégulière ou les rendent plus vulnérables à la radicalisation. Les députés regrettent vivement les niveaux persistants de corruption, de népotisme et d'irresponsabilité dans la région.

Malgré les investissements politiques et budgétaires considérables et le dialogue politique et économique continu qu'elle a engagés, l'Union n'a pas réussi à acquérir une réelle et concrète influence politique et économique, l'incidence de ses politiques reste limitée et elle n'est pas perçue par les pays de la région comme un acteur susceptible de changer la donne.

Les députés ont regretté que les priorités du partenariat soient conclues avec des pays sans aucune condition et malgré un recul significatif et continu de la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit.

Un engagement plus fort de l'Europe

Le Parlement a appelé de ses vœux un engagement plus fort et une vision plus ferme de la part de l'Union européenne pour lui permettre de devenir un acteur plus central. Il a invité les institutions européennes, ses États membres, ainsi que les agences de développement, à sefforcer d'adopter une position européenne unifiée vis-à-vis de la région, en se concentrant sur les intérêts communs, en vue de garantir une stratégie européenne unique et cohérente, de manière à permettre à l'Union d'apporter un soutien significatif aux réformes démocratiques, économiques et sociales.

Les députés appuient les aspirations de tous dans la région MENA, notamment la majorité des jeunes qui souhaitent lavènement de pays libres, stables, prospères, solidaires et démocratiques. Ils ont plaidé pour l'établissement d'un cadre d'action à long terme et des synergies en

matière de programmation vis-à-vis des pays de l'après-printemps arabe, sur la base de la primauté de la démocratie, de l'inclusion de l'ensemble des forces politiques démocratiques ainsi que de la suprématie de l'état de droit, des droits de l'homme et des valeurs fondamentales.

L'Union européenne est en particulier invitée à :

- s'engager auprès des gouvernements des pays tiers afin de mettre un terme au contrôle persistant et dominant des ressources étatiques et économiques ainsi qu'aux lois répressives, et à s'engager auprès des défenseurs des droits de l'homme et des acteurs de la société civile les plus vulnérables de l'ensemble de la région ;
- soutenir fermement les processus de paix de l'Union dans le but de résoudre les conflits dans la région MENA;
- traiter les causes profondes de la migration, telles que les conflits, les causes environnementales, la pauvreté extrême et l'exclusion sociale, ainsi qu'à réorienter la coopération politique vers un partenariat plus équilibré et équitable avec la région MENA, en mettant à son tour les politiques de la jeunesse, notamment l'accès des jeunes à l'entrepreneuriat, et les investissements en faveur des petites et moyennes entreprises (PME) locales;
- renforcer les programmes de coopération judiciaire avec les pays partenaires de la région afin de promouvoir l'échange de bonnes pratiques et d'établir un arsenal juridique efficace dans la lutte contre la corruption ;
- faire en sorte que la société civile locale et le secteur privé soient davantage parties prenantes et participent davantage à la détermination des besoins au sein des pays partenaires;
- aider ses partenaires à s'attaquer aux causes profondes de la radicalisation et à ouvrir de nouvelles perspectives pour les jeunes, en renforçant la coopération avec la région MENA et en plaçant la population au cœur de cette coopération ;
- garantir une visibilité adéquate des efforts déployés par l'Union ainsi que de l'aide fournie et des investissements réalisés par celle-ci dans la région, par la communication stratégique renforcée, la diplomatie publique, la diplomatie culturelle, la coopération en matière d'enseignement et dans le domaine universitaire et des actions de sensibilisation visant à promouvoir les valeurs de l'Union ;
- renforcer l'aide qu'elle accorde aux pays les plus désireux de progresser sur la voie de la démocratisation, de l'état de droit, du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, à l'aide de tous les instruments financiers à sa disposition, de l'aide macrofinancière à l'instrument européen de voisinage, en passant par le plan européen d'investissement extérieur, ainsi que le futur instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale.

Les députés ont mis en évidence l'importance de l'Union pour la Méditerranée (UpM) qui constitue le seul forum politique qui réunit les États membres de l'Union et l'ensemble des pays méditerranéens. Ils ont rappelé la valeur ajoutée de la diplomatie parlementaire et des réunions interparlementaires bilatérales que le Parlement organise régulièrement avec ses homologues du voisinage méridional. Ils ont insisté sur le fait que les femmes peuvent être de puissantes actrices dans la promotion et la consolidation de la paix, la résolution des conflits et les processus de stabilisation et se sont prononcés en faveur d'un projet de plan euro-méditerranéen relatif aux inégalités entre les hommes et les femmes.

La résolution a invité la Commission à donner suite à la proposition du Parlement concernant l'élaboration d'un ambitieux programme Erasmus euro-méditerranéen, distinct d'Erasmus+ et rappelé son soutien au financement des programmes de formation universitaire et professionnelle visant à créer d'importantes réserves de compétences professionnelles dans la région MENA.

Les députés ont enfin demandé une coopération mondiale renouvelée et intensive pour parvenir à une solution pacifique et durable au conflit en Syrie.